



DEPARTEMENT DE LA DROME
ARRONDISSEMENT DE DIE
CANTON DE SAILLANS
COMMUNE DE SAILLANS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 MARS 2012

L'an deux mille douze, le treize mars, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de SAILLANS se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code général des collectivités territoriales.

PRESENTS : M. François PEGON ; M. Alain MACHET (pouvoir pour Mme Nadine GUINARD) ; M. Jean-François PECCOUD ; Monsieur Charles DESBOIS ; M Freddy MARTIN (pouvoir pour M Michel-Henri BERNARD) ; M Hervé ROMAND ; Mme Annette GUEYDAN ; Mme Michèle CLOUET ; M. Jean-Claude MIEGE ; Mme Delphine FONTAYNE (pouvoir pour Mme Bénédicte JAFFRE).

ABSENTS EXCUSES : M Elie MAROGLU ; Mme Bénédicte JAFFRE ; M Michel-Henri BERNARD ; Mme Nadine GUINARD.

ABSENTS NON EXCUSES:

Date de la convocation : 7 mars 2012.

Secrétaire de séance : Hervé ROMAND.

Quorum : M. le Maire constate que le quorum est atteint avec la présence de dix conseillers municipaux à l'ouverture de la séance. Trois conseillers sont titulaires de pouvoirs (mentionnés ci-avant).

Ordre du jour

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- 1/ Adoption du compte rendu du dernier conseil municipal
- 2/ Actualisation du tarif du ménage (sur demande) de la salle des fêtes communale
- 3/ Tarif des terrasses commerciales sur le domaine public
- 4/ Avis de la commune sur le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) vallée de la Drôme
- 5/ Etude de développement / repositionnement du Gîte de "la Roche"
- 6/ Taux de fiscalité locale 2012
- 7/ Budget primitif (budget général) 2012
- 8/ Budget primitif (budget du service eau et assainissement) 2012
- 9/ Situation d'un mur appartenant à un propriétaire privé bordant la route royale
- 10/ Abandon de créance (eau potable) sur proposition du Fonds Unique pour le Logement et l'Habitat (FULH) pour un usager de la commune

Informations et questions diverses :

- agenda des événements concernant la collectivité
- Déclarations d'intention d'aliéner

Il est proposé d'ajouter un point à l'ordre du jour relatif à la réalisation d'une étude diagnostic des murs de l'église Saint-Géraud. Le point relatif au tarif des terrasses commerciales est par ailleurs reporté à la séance d'avril.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ADOPTE** l'ordre du jour tel que présenté et complété ci-dessus.

I Adoption du compte rendu de la séance précédente

Monsieur le Maire propose l'adoption du compte rendu de la séance précédente transmis à l'ensemble des conseillers municipaux avant la séance.

Mme Michèle CLOUET s'abstient du fait de son absence lors de la séance précédente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés
- ADOPTE le compte-rendu de la séance précédente du conseil municipal sans observations.

II Actualisation du tarif du ménage (sur demande) de la salle des fêtes communale

Monsieur le 3^{ème} adjoint rappelle la délibération prise par le conseil municipal le 14 octobre 2008 relative au tarif d'utilisation des salles communales.

Au titre des dispositions qu'elle prévoit, figure le tarif de ménage de la salle des fêtes (si défaillance ou à la demande de l'utilisateur) : 80 € pour les salles et sanitaires et 30 € pour la cuisine.

Ce tarif correspond au coût de revient de la prestation et doit être actualisé à 100 € pour les salles et sanitaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- FIXE le tarif de ménage de la salle des fêtes (si défaillance ou à la demande de l'utilisateur) à 100 € pour les salles et sanitaires et 30 € pour la cuisine.

III Avis de la commune sur le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) vallée de la Drôme

Monsieur le deuxième adjoint présente le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la vallée de la Drôme (SAGE).

Ce sujet fera l'objet de réunions publiques d'informations du SMRD dans le courant du mois de mars 2012. La présentation faite en séance sera par ailleurs adressée à l'ensemble des membres du conseil municipal.

Dans ces conditions, afin de mieux éclairer les conseillers municipaux pour l'expression du vote relatif à ce point, ce point de l'ordre du jour est reporté à la prochaine séance du conseil municipal du 10 avril 2012.

IV Etude de développement / repositionnement du Gîte de "la Roche" – expertise hébergement touristique

Monsieur le deuxième adjoint indique que le gîte dispose d'atouts importants (situation, territoire,...). Une étude de développement/repositionnement paraît opportune pour examiner une redynamisation de cette structure d'hébergement autour des thématiques du sport et de la nature. L'ensemble du tènement immobilier serait concerné par l'étude.

Sur le conseil de l'Agence Départementale du Tourisme, la commune peut faire réaliser cette étude par un bureau missionné par le Conseil Régional Rhône-Alpes (diagnostic, étude de marché, faisabilité technique et financière, aide au montage du concept...). Cette étude serait réalisée sans participation financière communale.

Pour en assurer le suivi, une commission de travail ad hoc est proposée dont les membres envisagés sont Pierre Cappiez (Président Office de Tourisme du Pays de Saillans), Françoise Alazard (*Adjointe de Direction Aménagement – Développement* - Agence de Développement Touristique de la Drôme), Annette Gueydan, Charles Desbois et Damien Bruyère (gérant actuel du Gîte de la Roche).

Jean-Claude MIEGE suggère que l'étude traite également de la possibilité de créer un parking.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Régional Rhône-Alpes l'engagement d'une expertise d'hébergement touristique pour le gîte communal de la Roche
- **AUTORISE** le Maire à mettre en œuvre cette décision dans le cadre des lois et règlements en vigueur.

V Taux des contributions directes 2012

Monsieur le premier adjoint propose de fixer les taux des impôts locaux pour l'année 2012. Comme en 2009, 2010 et 2011, et en dépit du programme d'investissement présenté au budget cette année, il propose que les taux des impôts locaux ne soient pas augmentés en 2012. Il rappelle les taux de l'année 2011 et souligne que les taux de Saillans sont très inférieurs aux moyennes départementales et nationales.

	Taux 2012 de Saillans	Taux moyens communaux dans la Drôme (*)	Taux moyens communaux En France (*)
Taxe habitation	18,72	20,34	23,76
Taxe foncière bâti	14,08	18	19,89
Taxe foncière non bâti	38,40	56,6	48,56
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	19,81	24,04	25,42

(*) source « Association des Maires de France

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
-FIXE comme indiqué ci-dessus les taux des impôts locaux pour l'année 2012,
-AUTORISE le Maire à mettre en œuvre cette décision dans le cadre des lois et règlements en vigueur.

VI Budget général : affectation du résultat au budget 2012 et adoption du budget primitif 2012

Monsieur le Maire rappelle en préambule que le budget est un des actes importants de la gestion de la commune.

Il est la traduction financière de la politique de la collectivité qui décline ainsi en ressources et en dépenses son projet global en un certain nombre d'actions que ce soit sur le plan social, économique, associatif.

La municipalité s'est engagée depuis 2008 :

- à consacrer une part importante des capacités financières à l'investissement pour doter la commune des services et équipements nécessaires au bien être des habitants dans un contexte d'évolution importante de notre démographie (+ 11 % entre les deux recensements).
- à ne pas augmenter le taux d'imposition : il est proposé cette année encore de faire 0 % d'augmentation pour le 4^{ème} budget consécutif.
- à maîtriser les dépenses de fonctionnement et à continuer à veiller à la juste rentrée des ressources fiscales ou de services.

Ces actions sont possibles grâce aux partenaires que sont l'Etat, les collectivités territoriales mais aussi la communauté de communes dans le cadre de leurs compétences respectives dans un contexte où l'argent public devient rare et où, dans l'avenir, il est à craindre que les communes ne puissent compter que sur elles-mêmes.

Les choix d'investissement, quand ils ne sont pas dictés par les réglementations ou les événements qui les rendent obligatoires, se font dans le sans d'une amélioration du service public et systématiquement en menant une réflexion approfondie sur l'évaluation du retour sur investissement à plus ou moins long terme.

Cette année encore dans un contexte économique délicat voire difficile, la gestion nécessite plus que jamais de travailler en partenariat pour un développement équilibré, placé sous le concept du Développement Durable qui prend en compte le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement.

La commune peut exercer ses compétences en complémentarité avec les compétences menées de façon efficace et concertée par la communauté de communes en matière économique et sociale.

Pour cette année, la commune est particulièrement portée vers la réalisation de 7 investissements lourds répartis sur les deux budgets, budget général et budget eau et assainissement :

- Les travaux de réseau de la Grande Rue avec la création d'un séparatif eaux usées et pluviales et remise en état des autres réseaux secs et humides ainsi que les travaux d'aménagement.
- Les travaux de la confluence (Rieussec/Drôme) aux abords du gîte de la Roche avec le passage à gué qui vient de faire l'objet d'une réunion publique,
- Le plateau « multisport » avec aménagement de l'entrée sur RD 580,
- Le vestiaire des sportifs,
- L'acquisition de locaux administratifs et techniques dans le nouvel immeuble envisagé à l'emplacement de la perception,
- La mise en sécurité du pont sur le ruisseau « les Chapelains » ,
- L'éclairage public de l'avenue Georges Coupois.

Il sera veillé naturellement à l'entretien de la voirie communale et des ouvrages d'art.

Enfin, des réflexions sont menées et seront poursuivies sur l'avenir de nos édifices et nos équipements comme l'église, le gîte communal de la Roche, la salle des fêtes en diligentant les études nécessaires aux prises de décisions.

Pour ce qui concerne les associations, le budget présenté aujourd'hui ne comprend pas le détail des attributions, qui sera défini par la commission municipale compétente et mis à l'ordre du jour de la séance du mois prochain sur les mêmes principes d'affectation que les années précédentes :

- Les associations d'intérêts publics (action sociale, scolaire, soutien à l'économie...)
- Les associations d'intérêt général (soutien aux manifestations traditionnelles)
- Les associations culturelles, sportives pour leurs nouveaux projets.

Certains grands principes sont rappelés :

- Les comptes sont toujours présentés en équilibre.
- Ils sont construits sur le principe de prudence, c'est à dire la maximalisation des dépenses et la minimalisation des recettes.
- « budgéter n'est pas dépenser ».

Monsieur le premier adjoint précise que la section de fonctionnement connaît un excédent reporté en 2011 de 331 635,73 € qu'il propose d'affecter au budget primitif 2012 comme suit :

- | | |
|---|---------------|
| - compte 1068 Réserves pour financer les investissements en cours | 166 588, 55 € |
| - compte 110 Report à nouveau créditeur | 165 047,31 € |

Il fait ensuite la présentation du projet de budget primitif soumis au vote des conseillers municipaux équilibré à 1 047 061,55 € (section de fonctionnement) et 1 890 144 € (section d'investissement).

A la demande d'Annette GUEYDAN, Monsieur le premier adjoint précise que le budget 2012 du budget général ne fait pas figurer, sur le projet SDH les recettes liées au FCTVA sur l'opération (76,7 K€), de même que le produit spécifique de la fiscalité d'urbanisme (inséré dans la ligne comptable Taxe Locale d'Équipement pour près de 10 000 €), et de la Participation pour le Raccordement à l'Égout relevant du budget du service eau et assainissement (40 000 € prévus en 2013).

La valeur de l'autofinancement devrait nécessiter un emprunt dont le coût pourra notamment être compensé par la progression des recettes de fiscalité locale. Ces derniers éléments seront transmis par courrier électronique de la mairie à l'ensemble des conseillers municipaux au plus tôt après la séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE l'affectation du résultat de fonctionnement ainsi qu'il suit :
 - compte 1068 Réserves pour financer les investissements en cours 166 588, 55 €
 - compte 110 Report à nouveau créditeur 165 047,31 €
- ADOPTE le budget primitif 2012 de la commune (M14), qui s'élève à :
 - 1 047 061, 55 € en fonctionnement,
 - 1 890 144 € en investissement.
- AUTORISE le Maire à mettre en œuvre cette décision dans le cadre des lois et règlements en vigueur.

VII Budget eau et assainissement : affectation du résultat au budget 2012 et adoption du budget primitif 2012

Monsieur le premier adjoint précise que la section d'exploitation connaît un excédent reporté en 2012 de 102 335, 65 € qu'il propose d'affecter au budget primitif 2012 comme suit :

- compte 1068 Réserves pour financer les investissements en cours 0 €
- compte 110 Report à nouveau créditeur 102 335, 65 €

Il fait ensuite la présentation du projet de budget primitif soumis au vote des conseillers municipaux équilibré à 267 091, 20€ (section d'exploitation) et 1 906 273 € (section d'investissement).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE l'affectation du résultat de fonctionnement ainsi qu'il suit :
 - compte 1068 Réserves pour financer les investissements en cours 0 €
 - compte 110 Report à nouveau créditeur 102 335, 65 €
- ADOPTE le budget primitif 2012 de la commune (M14), qui s'élève à :
 - 267 091, 20 € en exploitation,
 - 1 906 273 € en investissement.
- AUTORISE le Maire à mettre en œuvre cette décision dans le cadre des lois et règlements en vigueur.

VIII Situation d'un mur appartenant à un propriétaire privé bordant la voirie communale n°1

Monsieur le deuxième adjoint rappelle la situation du mur séparatif de la propriété AB 920 déjà évoquée en conseil plénier. Une solution de consolidation avait été retenue au cas d'espèce, avec la participation financière de la commune. Cette proposition n'avait pu aboutir faute de recueillir l'accord du propriétaire concerné.

Ce dernier propose désormais de démolir et reconstruire le mur séparatif de sa propriété avec la voirie communale n° 1 en participant pour moitié au surcoût entre ces travaux et ceux proposés par la municipalité et précédemment évoqués auprès des membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de ne pas donner suite à la proposition du propriétaire du terrain et maintient une préconisation d'arasement ou de talutage de cet accotement de voirie dans l'intérêt public,

IX Fonds Unique pour le Logement et l'Habitat (FULH) – abandon de créance eau potable

Monsieur le quatrième adjoint indique que le FULH a saisi la commune en tant que distributeur d'eau pour un abandon de créance concernant un nouvel administré d'une valeur de 324,41 €. Cette personne est connue du CCAS qui est favorable à cette demande du FULH.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ACCEPTE l'abandon de créance présenté par le FULH sur le budget du service de l'eau et de l'assainissement pour un montant de 324,41 € conformément à la proposition de la commission local de l'habitat de la vallée de la Drôme,
- DECIDE d'inscrire cette dépense au compte 654 du budget M 49 (admission en non valeur)
- MANDATE le maire pour la réalisation de cette opération,

X Etude diagnostic de l'église Saint-Géraud

Monsieur le deuxième adjoint rappelle les nombreux travaux menés ces dernières années sur l'église Saint-Géraud pour en assurer la préservation et la mise en valeur.

Ces travaux, financés par la commune, ont été soutenus par l'Etat (DRAC), le conseil général de la Drôme, et l'association PRESAGE.

Le programme qui avait conduit à leur mise en œuvre a dû être revu en cours de réalisation à la suite de la découverte du très mauvais état dans lequel se trouvaient les maçonneries des murs ouest et nord.

Ces imprévus n'ont pas permis de mener à bien la restauration intérieure prévue initialement. Ils ont également mis en évidence la nécessité d'établir un diagnostic des autres façades (est et sud) pour identifier d'éventuels travaux restant à réaliser pour la consolidation structurelle de l'édifice, et ainsi compléter le programme de travaux restant à mener à bien.

L'architecte en chef des monuments historiques a émis une préconisation de diagnostic (devis) pour un montant de 6700 € HT.

Il est proposé de solliciter le soutien de l'Etat pour le financement de ce diagnostic au taux de 40% soit une somme de 2680 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de réaliser un diagnostic de l'état des façades restant à restaurer de l'église Saint-Géraud pour un coût prévisionnel de 6700 € HT
 - INSCRIT cette dépense au budget primitif 2012 de la commune,
 - SOLLICITE le soutien de l'Etat (DRAC) pour le financement de ce diagnostic à hauteur de 40 %
- MANDATE le maire pour la réalisation de cette opération,

Informations et questions diverses :

-Information sur l'exercice par le maire, par délégation, du droit de préemption urbain (déclarations d'intention d'aliéner) : en application de la délibération du 4 avril 2008, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il n'a pas fait et ne fera pas jouer le droit de préemption de la commune pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

Date de la décision	Superficie et localisation cadastrale	Prix
6 mars 2012	AB 364 (la ville) 57 m ² et AB 933 (la ville) 43 m ²	32 500 €
13 mars 2012	AB 578 (88 m ²)	100 000 €

- Point de situation sur les travaux en cours :

* création d'un espace « multi sports » : les entreprises sont choisies (TRANSALP/LIOTARD) et les travaux vont démarrer. L'installation du nouveau transformateur électrique, rendu nécessaire par la faiblesse de l'alimentation électrique de ce secteur urbain et l'implantation du programme immobilier SDH, est prévue dans ce secteur.

* Enfouissement de réseaux électriques et téléphoniques aériens : un programme d'enfouissement est engagé par ERDF à la demande de la commune pour la ligne moyenne tension qui traverse Saillans. Une demande d'enfouissement concomitante de certaines lignes basse tension et de télécom est en cours auprès du SDED au titre d'aménagement esthétique et doit donner lieu à une étude du SDED.

* Les travaux d'éclairage public sont en cours avenue Coupois.

* Le marché du passage à gué est en cours de préparation par le SMRD.

* Aucun maître d'œuvre n'a répondu à la consultation engagée pour la mise en sécurité du pont les Chapelains. D'autres solutions sont recherchées,

* Le diagnostic de la salle des fêtes / bâtiment place de la République est en cours. Ses préconisations une fois connues seront présentées au conseil municipal.

* L'entretien des chemins et la réfection du chemin de la Mure seront prochainement engagés.

- Agenda des événements concernant la collectivité

* Elections politiques : Présidentielles les 22 avril et 6 mai ; Législatives les 10 et 17 juin.

* Repas des anciens

* Commémoration du 50^{ème} anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie : 19 mars

* Etapes du RAID VTT à Saillans : 19 et 20 mai

* Réunion sur l'organisation du calendrier de mise à disposition des salles communales

* Réunion de la commission ECOVIA le 22 mars sur la fixation des tarifs des terrasses commerciales

* Réunion de la commission ECOVIA (ouverte à tout les membres du conseil municipal) pour une présentation, par l'entreprise TRANSALP, du futur espace multi sports

* Réunion des associations culturelles de Saillans avec l'Office de Tourisme et la Communauté de communes pour établir une programmation culturelle à Saillans

La séance est close à 23h00.

Le secrétaire de séance,

Hervé ROMAND